



## Assurance locative et dégradations

Par **HUGON Thierry**, le **07/12/2018** à **01:28**

Bonjour,

j'ai confié il y a quelques années ma maison en location à une agence immobilière. Aujourd'hui, ma maison se trouve dans un triste état, et l'assurance que j'ai choisie l'agence, me rembourse seulement 35% de l'évaluation faite par l'huissier. De plus, les espaces verts ont été exclus en totalité. L'agence a changé d'assureur pendant son mandat, et ne m'a pas demandé mon avis. Est-elle responsable du fait que son choix fasse que je sois mal remboursé ? Quelles possibilités s'offrent-elles à moi ?  
Merci d'avance.

Par **oyster**, le **07/12/2018** à **16:43**

Bonjour,

"L'agence a changé d'assureur pendant son mandat" :

La question qui se pose est de savoir, si, après étude du nouveau contrat apparaît une modification des garanties ?

L'huissier se contente de faire un rapport complet avec photos des dégâts, et, l'expert de l'assurance estime un montant le plus souvent sur un devis d'homme de l'art.

, et devis aussi pour la remise en état du jardin.